



Paris, le 17 avril 2018

Mr Stéphane Richard PDG Orange

Mr Jérôme Barre DRH groupe

Mme Valerie Leboulanger Directrice relations sociales groupe

Mr Laurent Benatar Directeur SI

Bonjour,

Une faille dans le SI d'Orange a été découverte par nos collègues de l'UI Normandie. **Des copies de carte d'identité, des dossiers de discipline, des arrêts de travail, des CV et lettres de motivation... Toutes ces données personnelles sont toujours en libre accès et pareilles failles ont été constatées dans d'autres unités.**

Cette découverte a fait l'objet de questions DP ce mois d'avril dans l'UI Normandie.

Au moment où les usages des données numériques personnelles créent émotions et inquiétudes légitimes, la volonté affichée par le « management » d'Orange pour préserver et garantir la plus grande sécurité et les droits des personnes est évidemment en totale contradiction avec ce qui peut être constaté.

Notre fédération a déjà démontré sa préoccupation pour la protection des données de chacun-e, citoyen-ne client-e ou salarié-e du groupe. **Ces failles de sécurité ne font qu'accroître notre méfiance dans le traitement de nos données.** Nous vous interpellons pour mettre fin immédiatement à l'accès libre des données personnelles sans l'accord des personnes concernées.

Sud réclame également que la direction nous informe sur les motifs et la nature des informations collectées. L'accord des personnes concernées a-t-il été expressément demandé, sont elles à même de contrôler ou modifier leurs données, l'avis et les préconisations de la CNIL peuvent ils être communiqués ?

La multiplication des données collectées dans de nouveaux outils comme « techniciens 100% digital » ou la collecte des n° de permis avant même toute infraction routière ont suscité de nombreuses oppositions. Cela nous a conduit à écrire au directeur de l'intervention le 21 février 2018 (copie à Mme la directrice des relations sociales) pour demander la suspension de ces collectes et une information des représentant-es du personnel sans qu'une réponse soit apportée aujourd'hui.

A 40 jours de l'obligation de respecter la conformité RGPD, la loi régissant les données personnelles en France, il serait dommage que l'opérateur Orange soit l'un des premiers à oublier les droits de chacun-e.

Nous espérons que vous ne tarderez pas à recevoir les représentant-es du personnel pour annoncer la suspension de toutes les nouvelles applications litigieuses et la suppression des fichiers non autorisés.

Cordialement

Pour Sud, Christian Pigeon